

Paris, le 7 mars 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Rééquilibrer le code du travail pour offrir un nouveau souffle aux entreprises**

#### **A l'approche d'échéances électorales majeures, AvoSial dévoile ses premières propositions.**

En l'état actuel du droit, l'équilibre entre légitime protection des salariés et pérennisation des entreprises n'est pas atteint ; la jurisprudence oppose trop souvent les libertés des salariés aux devoirs des employeurs. A l'approche d'élections majeures, AvoSial veut faire entendre la voix des entreprises. Forts de leur expérience de praticiens du droit du travail, les membres du premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social ont mené une réflexion d'envergure. Il en ressort des propositions audacieuses visant à faire du droit du travail un outil de compétitivité pour les entreprises françaises. Regroupées au sein d'une première thématique phare, « *Libertés et entreprise* », AvoSial dévoile ses deux premières propositions.

#### **« Réaffirmer que la liberté de travailler et celle d'entreprendre sont des principes constitutionnels »**

Affirmée en 1789, consolidée en 1946 à travers la proclamation de la liberté de travailler, la liberté d'entreprendre est au cœur des textes fondateurs de notre démocratie. Toutefois, la difficulté d'équilibrer cette liberté d'entreprendre et la liberté de travailler dans les contentieux soumis au juge s'est amplifiée au fil du temps. Des lois Auroux de 1982 aux 35 heures de la loi Aubry, un net déséquilibre s'est progressivement créé en faveur des salariés. Si ces textes représentent des avancées majeures pour les droits des salariés qui ne sont pas remis en cause, l'interprétation faite au quotidien par le juge contribue à affaiblir la liberté d'entreprendre. **« Aujourd'hui, le Conseil constitutionnel est plus enclin à prendre en compte les intérêts de l'entreprise que ne l'est la Cour de cassation. Trop souvent, la liberté d'entreprendre est oubliée par cette dernière lorsqu'il s'agit de valider ou invalider la décision d'un chef d'entreprise »** explique Amélie d'Heilly, avocate et membre du bureau d'AvoSial. Pour guider le juge dans son interprétation des textes et garantir une certaine stabilité du droit positif dans un contexte d'évolution législative permanente, AvoSial propose d'insérer un article préliminaire au sein du Code du travail. Il aura vocation à rappeler l'importance de la liberté du travail et de celle d'entreprendre.

**« Inclure l'intérêt de l'entreprise parmi les critères du principe de proportionnalité »**

La rédaction de l'article L. 1121-1 du Code du travail\* n'est pas satisfaisante ; elle ne prend pas en compte l'intérêt de l'entreprise pour apprécier la limitation apportée aux droits et libertés fondamentaux de la personne dans le cadre de la relation de travail. Avec cette mesure de bon sens, AvoSial souhaite rendre possible pour l'employeur de restreindre certaines libertés, sous contrôle du juge, dès lors que l'intérêt de l'entreprise est en jeu. **« Il nous semble que la Cour de cassation procède bien plus à une étude à charge du principe de proportionnalité. On a presque systématiquement l'impression que le salarié n'a pas à prouver l'atteinte portée à ses droits. En revanche l'employeur, lui, doit toujours fournir la preuve qu'il agit dans l'intérêt légitime de l'entreprise »** poursuit Amélie d'Heilly. En appelant de ses vœux un rééquilibrage entre droits et devoirs réciproques des salariés et employeurs, AvoSial souhaite que l'intérêt de l'entreprise soit apprécié à valeur égale des intérêts individuels.

*\* « Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »*

**Contact presse : Pierre de Balincourt  
Agence Droit Devant  
Tel : 01 39 53 53 33 - [balincourt@droitdevant.fr](mailto:balincourt@droitdevant.fr)**

**A propos d'AvoSial**

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble plus de 400 membres à travers la France.

AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises. [www.avosial.fr](http://www.avosial.fr)